

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

RECOVERYPRO | BCAA 4:1:1 | Complément alimentaire

Avec complexe exclusif AMINOBOOST™

CODE

INTS003

FORMAT

45 portions

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

jar barattolo	cap tappo	liner (Δ non tradotto) liner	misurino (Δ non tradotto) misurino	label etichetta
HDPE 02	HDPE 02	O 07	PP 05	PP 05
Plastic Plastica				
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune				

DESCRIPTION

RECOVERYPRO est un complément alimentaire appartenant à la gamme sportive TYTANIX de SuppleFit. Idéal avant, pendant et après l'entraînement, il contient le complexe exclusif AMINOBOOST™, constitué d'acides aminés ramifiés et de vitamine B6. Les acides aminés ramifiés sont indiqués pour la complémentation de l'alimentation du sportif. Les BCAA (L-leucine, L-isoleucine, L-valine), présents dans un rapport 4:1:1 entre eux, sont des acides aminés essentiels que l'organisme n'est pas capable de synthétiser. La vitamine B6 contribue à la réduction de la fatigue et de l'épuisement ainsi qu'au métabolisme énergétique normal. Elle contribue également au fonctionnement psychologique normal, au fonctionnement normal du système nerveux et au fonctionnement normal du système immunitaire. La vitamine B6 sélectionnée est sous une forme à biodisponibilité améliorée, donc

plus facilement assimilable.

MODE D'EMPLOI

il est recommandé de consommer une cuillère-mesure de produit par jour, à dissoudre dans un verre d'eau.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation variée et équilibrée et d'un mode de vie sain.

AVERTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Ne pas utiliser pendant la grossesse et l'allaitement, chez les enfants, ni pendant de longues périodes sans consulter un médecin

INGRÉDIENTS

Ingrédients : AMINOBOOST™ : [L-leucine, L-isoleucine, L-valine, vitamine B6 (pyridoxal 5'-phosphate)] ; agent acidifiant : acide citrique ; arôme citron ; antiagglomérant : dioxyde de silicium ; édulcorant : sucralose.

CLAIMS

Sans lactose

Sans gluten

Convient aux végétariens et aux végétaliens

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

36 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et de la chaleur. La date de durabilité minimale concerne un produit non ouvert et correctement conservé. Bien refermer le pot après chaque utilisation afin de préserver la qualité du produit.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose	Par dose quotidienne maximale	% VNR *
AMINOBOOST™ :		5001,3 mg	
- L-leucine		3333,3 mg	
- L-isoleucine		833,3 mg	
- L-valine		833,3 mg	
- Vitamine B6 (issue du pyridoxal 5'-phosphate)		1,4 mg	100%

VNR % Valeurs nutritionnelles de référence journalières pour les adultes pour les vitamines et minéraux conformément au Règlement (UE) n° 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs des matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances listés à l'Annexe II du Règlement (UE) n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau reporté. En outre, Chogan Group S.p.A. déclare que le risque de contamination croisée par des allergènes est évalué et géré conformément aux procédures internes adoptées par l'entreprise.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON